#### AIDE AU STOCKAGE FROMAGE- CAMPAGNE 2015-1

Application du Règlement (UE) 2015/1852

# **DEMANDE DE CONCLUSION DE CONTRAT**

A adresser impérativement à :

FranceAgriMer

Services Régulation des marchés et programmes sociaux Unité Régulation des marchés, droits à produire et certificats

par télécopie au n° 01 73 30 20 89,

soit par mail à stockage-prive@franceagrimer.fr

et par courrier : 12 rue Henri Rol-Tanguy / TSA 20002 - 93555 MONTREUIL CEDEX

Au service territorial de FranceAgriMer concerné

Je sous	signé <i>(1).</i> .						
Représe	entant (2)						
N° de st	tockeur Fr	anceAgriMer(3)					
N° TVA	Intra Com	munautaire					
du cahie	er des cha		nceAgriMer po		communautaire applicab pagne 2015-1 et je m'en		
		le fromage doit avoutorisant sa comme			e usine agréée dans l'U entrée en stock.	nion Europé	enne et avoir atteint un
Je sollic	ite la cond	clusion avec France	AgriMer d'un	contrat do	nt les caractéristiques pa	articulières s	seraient les suivantes :
Dénomi	nation et <u>(</u>	Code NC 6 chiffres	du produit :				
Référen	ces régler	mentaires des moda	alités d'affinag	e et de co	nservation pour ce prod	uit :	
Type de	condition	nement (meules, co	olis):				
Tempér	ature de c	onservation :					
Entrepô	t <i>(Raison</i> s	ociale et adresse)					
	- ·	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·					
			<u>D</u>		on du lot:		
١	N° lot	Date d'entrée physique en entrepôt (jj/mm/aaaa) (4)	Poids en tonnes	Nombre de colis / meules	Période de fabrication du (jj/mm/aa) au (jj/mm/aa)	Code pays	Usine de fabrication (n° indiqué sur emballage)
					////	1	
d'aide entraî Je m'	est pour l nera le no engage à	la durée de stockag n paiement total ou avertir sans délai F	ge indiquée ci- partiel de l'ai	dessus . T de	liser une opération de s out retrait de celle-ci ou etrait avant le 60 <sup>ème</sup> jour	non respec	t du cahier des charges
11-2 00	i Canier d	es charges)			Fait à	, le	
						·	

Signature et cachet commercial

# AIDE AU STOCKAGE PRIVE DE FROMAGE- CAMPAGNE 2015-1

Application du Règlement (UE) n° 2015/1852

# BULLETIN DE SORTIE DE STOCKAGE CONTRACTUEL - DEMANDE DE PAIEMENT DE L'AIDE

Etablir un bulletin par contrat et par sortie.

Conformément au point 5.2 du cahier des charges

#### A adresser impérativement à :

- FranceAgriMer

Services Régulation des marchés et programmes sociaux Unité Régulation des marchés, droits à produire et certificats

par télécopie au n° 01 73 30 20 89,

soit par mail à stockage-prive@franceagrimer.fr  et par courrier : 12 rue Henri Rol-Tanguy / TSA 20002 - 93555 MONTREUIL CEDEX  A l'entrepôt concerné  Au service territorial de FranceAgriMer concerné									
Code NC du produit :									
N° de contrat (Numéro indiqué sur la lettre d'acceptation de la demande de contrat)  Contractant (Raison sociale et adresse)									
N° Fra	nceAgriMer								
Entrep	<b>ôt</b> (Raison sociale et a	dresse)							
					N° FranceAgriMer	si connu			
(Réser	vé à FranceAgriMer)	N° France	AgriMer						
<u>Lot</u>									
N° lot	En cas de sortie partielle, numéro de la sortie (1 <sup>ère</sup> , 2 <sup>èrne</sup> )	Date sortie de stockage contractuel (jj/mm/aaaa)	Poids (en tonnes)	Nombre de colis ou de meules	Quantité restant en stock après la sortie (en tonnes)	Réservé à FranceAgriMer			
<u>Demar</u>	nde de paiement								
☐ Je demande le paiement de l'aide au stockage privé pour le lot faisant l'objet de la présente sortie.  Case à cocher uniquement en cas de sortie totale du lot ou en cas de dernière sortie du lot.									
J'ai bien noté que les réfactions éventuelles seront calculées par FranceAgriMer sur la base des constatations faites par les contrôleurs.									
l'Etat a FEADE perçue des bé pas pu	a l'obligation de publi ER ou FEAGA. Ainsi s resteront consultab néficiaires ayant perç	er une fois pa , mon nom/pro les en ligne su ou un montant t ée par un code	ir an, sous énom ou ra r le site inte total toutes i	forme électroison/sociale rnet du minis mesures con	n° 1306/2013 et aux textes onique, la liste des bénéfic (notre) adresse et le mon stère chargé de l'agriculture fondues inférieur ou égal à rient dans le respect de la lo	tiaires recevant une aide tant de mes (nos) aides pendant 2 ans. L'identité 1 250 € ne sera toutefois			

Fait à....., le ......

# AIDE AU STOCKAGE PRIVE DE FROMAGE - CAMPAGNE 2015-1

Application du Règlement ( (UE) n° 2015/1852

# AVIS DE SORTIE AVANT LE 60<sup>ème</sup> JOUR DE STOCKAGE CONTRACTUEL

Etablir un bulletin par contrat et par sortie.

Conformément au point 3.4 du cahier des charges

<u>A</u>	agresser	<u>ımperati</u>	<u>vement</u>	<u>a</u> :
	F	A! B //		

- FranceAgriMer
  - FranceAgriMer

Services Régulation des marchés et programmes sociaux Unité Régulation des marchés, droits à produire et certificats

par télécopie au n° 01 73 30 20 89,

soit par mail à stockage-prive@franceagrimer.fr

et par courrier : 12 rue Henri Rol-Tanguy / TSA 20002 - 93555 MONTREUIL CEDEX

A l'entrepôt concerné

- Au service territorial de FranceAgriMer concerné										
Code NC du produit :										
N° de contrat (Numéro indiqué sur la lettre d'acceptation de la demande de contrat)										
Contra	actant (Raison sociale	et adresse)								
Nº Ero	nceAgriMer									
IN FIA	nceAgnivier									
Entrep	<b>oôt</b> (Raison sociale et a	dresse)								
					N° FranceAgriMer	si connu				
(Réser	vé à FranceAgriMer)	N° France	AgriMer							
•										
<u>Lot</u>	<u>Lot</u>									
	En cas de sortie	Date sortie		Nombre						
N° lot	partielle, numéro de	hors période de stockage	Poids (en tonnes)	de colis ou	Quantité restant en stock après la sortie (en tonnes)	Réservé à FranceAgriMer				
	la sortie (1 <sup>ère</sup> , 2 <sup>ème</sup> )	contractuel	tornies)	de meules	apres la sortie (en toilles)					

J'ai bien noté que la sortie partielle (plus de 5% de la quantité contractuelle) ou totale avant le 60<sup>ème</sup> jour de stockage contractuel de stockage rend la totalité du lot inéligible à l'aide et entraîne le non paiement total de l'aide et l'acquisition de la garantie d'exécution.

_	• •	,		
_	∩ı+	a,	10	
_	<b>-1</b> 11	<b>a</b>	10	

Signature et cachet commercial

#### **ANNEXE III**

Imprimé à utiliser obligatoirement

#### AIDE AU STOCKAGE PRIVE DE FROMAGE - CAMPAGNE 2015

Application du Règlement (UE) n° 2015/1852

# <u>ENGAGEMENT DE CAUTION PONCTUELLE PERSONNELLE ET SOLIDAIRE</u> - POUR DEPOT D'UNE DEMANDE DE CONTRAT DE STOCKAGE -

Nous, soussignés, [nom de l'organisme habilité à se porter caution], dont le siège social est situé au [adresse de l'organisme], immatriculés au registre du commerce et des sociétés de [lieu d'immatriculation] sous le numéro [numéro SIRET], représenté par [nom, fonction, adresse d'élection de domicile], ayant tous pouvoirs à cet effet,

certifions être agréés par l'autorité de contrôle prudentielle conformément à l'article L.511-10 du Code monétaire et financier et détenir la capacité de nous porter caution en faveur de tiers<sup>1</sup>,

déclarons nous engager, conjointement et solidairement avec **[nom de la société garantie]**, dont le siège social est situé au **[adresse de la société garantie]**, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de **[lieu d'immatriculation]** sous le numéro **[numéro SIRET]**,

à payer, sans pouvoir soulever le bénéfice de discussion, dans les trente jours suivant la demande de FranceAgriMer - 12, rue Henri Rol-Tanguy – 93555 Montreuil Cedex - et à concurrence de la somme de [en chiffres et en lettres],

toute somme, en principal, sanctions, intérêts et autres accessoires, dont la société **[nom de la société garantie]** pourrait être redevable au titre des règlements susmentionnés pour l'exécution d'un contrat de stockage privé de **[quantité en tonnes]** de **[produit]** 

A compléter

Fait à [lieu],

Le [date]

Nom du signataire et cachet

Pour les organismes dont le siège social est établi dans un autre Etat membre de l'espace économique européen indiquer ici : « déclare détenir, dans le cadre des procédures prévues aux articles L.511-22 et 23 du code monétaire et financier, la capacité de nous porter, en France, caution en faveur de tiers ».

Pour les sociétés d'assurance indiquer ici « certifions être agréés par l'Autorité de contrôle prudentielle mentionnée à l'article L612-1 du Code Monétaire et financier et déclarons détenir, conformément au Code des Assurances et notamment son article L 321-1, la capacité de nous porter, en France, caution en faveur de tiers »

#### AIDE AU STOCKAGE PRIVE DE FROMAGE - CAMPAGNE 2015

Application du Règlement (UE) n° 2015/1852

# **ENGAGEMENT DE CAUTION GLOBALE PERSONNELLE ET SOLIDAIRE**

Nous, soussignés, [nom de l'organisme habilité à se porter caution], dont le siège social est situé au [adresse de l'organisme], immatriculés au registre du commerce et des sociétés de [lieu d'immatriculation] sous le numéro [numéro SIRET], représenté par [nom, fonction, adresse d'élection de domicile], ayant tous pouvoirs à cet effet,

certifions être agréés par l'autorité de contrôle prudentielle conformément à l'article L.511-10 du Code monétaire et financier et détenir la capacité de nous porter caution en faveur de tiers<sup>2</sup>,

déclarons nous engager, conjointement et solidairement avec **[nom de la société garantie]**, dont le siège social est situé au **[adresse de la société garantie]**, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de **[lieu d'immatriculation]** sous le numéro **[numéro SIRET]**,

à payer, sans pouvoir soulever le bénéfice de discussion, dans les trente jours suivant la demande de FranceAgriMer - 12, rue Henri Rol-Tanguy – 93555 Montreuil Cedex - et à concurrence de la somme de [en chiffres et en lettres].

Toute somme, en principal, sanctions, intérêts et autres accessoires, dont la société **[nom de la société garantie]** pourrait être redevable au titre du règlement (UE) n° 2015/1852 pour ce qui concerne le stockage privé de fromage.

Cet engagement constituant une garantie globale, il est entendu que cette garantie se trouvera partiellement ou totalement affectée à chaque opération particulière réalisée par la société **[nom de la société garantie]** pour laquelle cette dernière en aura donné à FranceAgriMer l'ordre écrit d'imputation.

Cet ordre, signé par une personne habilitée de la société **[nom de la société garantie]**, pourra être transmis à FranceAgriMer par courrier, par télécopie, ou sous forme électronique sécurisée. Il identifiera de façon individuelle l'opération concernée.

Chaque mainlevée donnée par FranceAgriMer au titre d'une opération particulière imputée sur la présente garantie permettra à la société **[nom de la société garantie]** d'affecter la part de garantie libérée à de nouvelles opérations. FranceAgriMer veillera à ce que le montant des engagements en cours ne dépasse jamais, en principal, la somme maximale susvisée.

Nous prenons note qu'il nous appartient de nous informer régulièrement auprès de la société **[nom de la société garantie]** de l'état des engagements reçus et mainlevées données par FranceAgriMer au titre de la présente garantie.

Nous nous réservons la possibilité de dénoncer la présente garantie à tout moment, sous réserve du respect d'un délai de préavis d'un mois, en adressant en ce sens une lettre recommandée avec accusé de réception à FranceAgriMer.

Dans cette hypothèse, le présent acte restera valable en garantie de toutes les obligations de la société **[nom de la société garantie]** souscrites avec imputation de la présente caution globale avant sa résiliation.

Fait à [lieu],

Le [date]
Nom du signataire et cachet

Pour les organismes dont le siège social est établi dans un autre Etat membre de l'espace économique européen indiquer ici : « déclare détenir, dans le cadre des procédures prévues aux articles L.511-22 et 23 du code monétaire et financier, la capacité de nous porter, en France, caution en faveur de tiers ».

Pour les sociétés d'assurance indiquer ici « certifions être agréés par l'Autorité de contrôle prudentielle mentionnée à l'article L612-1 du Code Monétaire et financier et déclarons détenir, conformément au Code des Assurances et notamment son article L 321-1, la capacité de nous porter, en France, caution en faveur de tiers »

#### AIDE AU STOCKAGE PRIVE DE FROMAGE - CAMPAGNE 2015-1

Application du Règlement (UE) 2015/1852

# **DEMANDE DE PAIEMENT D'AVANCE**

### A adresser impérativement à :

- FranceAgriMer

Services Régulation des marchés et programmes sociaux Unité Régulation des marchés, droits à produire et certificats

par télécopie au n° 01 73 30 20 89,ou par mail à <u>stockage-prive@franceagrimer.fr</u> <u>et</u> par courrier : 12 rue Henri Rol-Tanguy / TSA 20002 - 93555 MONTREUIL CEDEX

Rappels - Point 10.1. du cahier des charges : Etablir une demande d'avance par contrat. Une demande d'avance ne peut être déposée qu'à compter de 60 jours de stockage contractuel. La demande d'avance doit être accompagnée d'une caution d'un montant égal à celui de l'avance majoré de 10 %. Le montant de l'avance est calculé sur la base d'une période de stockage contractuel de 90 jours. Je soussigné (1)..... représentant (2) N° de stockeur FranceAgriMer (3)..... titulaire du contrat de stockage référencé N° (4)..... certifie exactes les mentions inscrites par mes soins dans le présent document, ♦ demande le paiement d'une avance sur l'aide communautaire s'élevant à..... I. Calcul des dates clefs 1.1 Premier jour de la période de stockage contractuel (lendemain de la ...../...../ réception de la demande de contrat – cette date de réception ne peut être qu'un jour ouvrable (3.1 du cahier des charges) 1.2. Date à compter de laquelle une demande d'avance peut être déposée : ...../...../ premier jour de la période de stockage (1.1) augmenté de 60 jours II. Tonnage à prendre en compte pour le paiement de l'avance : N° du lot Poids contractuel (en tonnes) Poids réellement présent en tonnes (nombre de colis ou meules éligible à l'aide constaté lors des contrôles d'entrée ou de cours de campagne x par le poids moyen constaté lors du contrôle d'entrée)

...... Tonnes

Tonnage à prendre en compte = poids réellement présent s'il est

inférieur au poids contractuel, sinon poids contractuel (5)

<ul> <li>Montant des frais fixes de stockage : (Tonnage du II x 15,57)</li> </ul>	€				
<ul> <li>Montant des frais financiers : (Tonnage du II x 90 x 0,40)</li> </ul>	€				
TOTAL (en euros)	€				
CAUTION GARANTISSANT L'AVANCE					
Nature de la caution (Cocher le type de caution) ponctuelle gl	obale				
Montant (110 % du montant de l'avance)€					
A compléter en cas d'utilisation d'une caution globale personnelle e	présente demande d'avance,				
sur la ligne de caution globale de					
établie le par					
la somme reprise dans l'encadré ci-dessus.	(0),				
Je suis informé que, conformément au règlement communautaire application, l'Etat a l'obligation de publier une fois par an, sous for recevant une aide FEADER ou FEAGA. Ainsi, mon nom/prénon montant de mes (nos) aides perçues resteront consultables en ligr de l'agriculture pendant 2 ans. L'identité des bénéficiaires ayant confondues inférieur ou égal à 1 250 € ne sera toutefois pas publ publication intervient dans le respect de la loi « informatique et liber	me électronique, la liste des bénéficiaires n ou raison/sociale (notre) adresse et le ne sur le site internet du ministère chargé t perçu un montant total toutes mesures iée et sera remplacée par un code. Cette				
Fait à	, le				
S	Signature et cachet commercial				

III. Calcul du montant de l'avance

Montant total de la caution globale
 Date d'établissement de la caution globale
 Coordonnées et adresse de l'établissement financier

# FRANCEAGRIMER

Nom: STE DUPONT

Adresse: 8 RUE DE PARIS

69001 LYON

Stockeur n°: 12345 Lot n°: 5432

Entrée physique en entrepôt : XX/XX/XX

# **ANNEXE VII**

# MODELE DE COMPTABILITE MATIERE

STOCKAGE PRIVE DE FROMAGE CAMPAGNE 2015-1 R(UE) 2015/1852

STOCKEUR N° :	-	
RAISON SOCIALE:		
ADRESSE		
:		

N°CONTRAT	DEBUT DE LA PERIODE DE STOCKAGE CONTRACTUEL (1)			Date(s) de fabrication		ATELIED de		FIN DE LA PERIODE DE STOCKAGE CONTRACTUEL			VIO	
	DATE D'ENTREE PHYSIQUE EN		POIDS (kg)	En clair	En Code si fabrication	- ATELIER de fabrication / CONTROLEUR	CONTROLEUR	JOUR DE SORTIE DU STOCKAGE CONTRACTUEL		JOUR DE SORTIE PHYSIQUE DE L'ENTREPOT		VISA CONTROLEUR
	ENTREPOT	STOCKAGE CONTRACTUEL						DATE	POIDS (en kg)	DATE	POIDS (en kg)	

POUR CE QUI CONCERNE LES DATES DE DEBUT ET DE FIN DE LA PERIODE DE STOCKAGE CONTRACTUEL, ELLES SONT A INDIQUER SI ELLES SONT CONNUES PAR L'ENTREPOT

#### AIDE AU STOCKAGE PRIVE DE FROMAGE- CAMPAGNE 2014-1

Application du Règlement (UE) n° 2015/1852

### PROTOCOLE DE PESEE STOCKAGE PRIVE DE FROMAGE

Les pesées sont réalisées par le personnel de l'entrepôt en présence du contrôleur.

La pesée est effectuée par palette lorsque l'entrepôt dispose du matériel approprié ou par colis ou meules dans le cas contraire

### 1 - MATERIEL DE PESEE:

- Les vérifications des poids sont effectuées sur une balance comportant des graduations de 100 g, si la pesée est effectuée individuellement par colis ou meule ou sur une bascule de précision minimale de 1 kg, si elle est réalisée par palette ou si par regroupement de colis et de meules.
- Les matériels de pesée sont contrôlés une fois par an par un organisme agréé. Ce contrôle est attesté par la présence d'une étiquette verte apposée sur la balance où figure la « date de validité ». L'agent vérifie la présence de ces étiquettes et leur date limite de validité.
- Les instruments de pesée sont vérifiés avant leur utilisation : mise à zéro, poids tarés.

# 2 - PESEE DES EMBALLAGES VIDES (applicable aux produits conditionnés) :

- Déterminer le poids moyen d'un emballage vide en pesant simultanément les cinq emballages vides (sous emballages inclus
- > En l'absence d'emballages vides, déshabiller 5 colis pour établir le poids moyen de l'emballage.
- ➤ En l'absence de sous emballages, une déduction forfaitaire de 100 g par sous emballage est opérée.

# 3 - CONTROLE DE PESEE:

#### Modalité de sélection des quantités à peser

- Pour le contrôle d'entrée les pesées portent sur au moins 5 % des quantités totales du lot,
- Pour le contrôle de cours de campagne les pesées portent sur la présence en stock du produit,
- Les contrôles de sortie portent au minimum sur 50 % des contrats. Chaque pesée sur les lots contrôlés en sortie (partielle ou totale) doit portée au minimum sur 5 % des quantités à sortir.

## Pesée par palette (applicable aux produits conditionnés)

Si l'entrepôt dispose d'une palette libre, celle-ci est pesée pour servir de tare, puis pesée avec le chargement de chaque palette sélectionnée pour établir le poids moyen brut d'un colis de cette palette.

S'il n'y a pas de palette libre, chaque palette sélectionnée est d'abord pesée, puis déchargée pour établir la tare.

Le contrôle de pesée consiste à comparer le poids moyen net d'un colis ou d'une meule, Pour les colis et les pesées par palette, le poids net sera établi comme suit :

Pesée individuelle par colis

Le poids moyen net d'un colis est déterminé par différence entre le poids brut moyen et le poids moyen d'un emballage, sous emballage inclus.

Le contrôleur appose son tampon personnel sur les colis pesés.

Pesée par palette ou regroupement des colis

Le poids moyen net d'un colis est déterminé par différence entre

- ✓ le poids brut moyen d'un colis de la ou des palettes contrôlées, obtenu par division du poids brut total, déduction faite de la tare de la ou des palettes, par le nombre de colis
- ✓ et le poids moyen de l'emballage vide, sous emballage inclus.

La ou les palettes pesées sont identifiées en utilisant le ruban adhésif prévu à cet effet et en apposant un coup de cachet à cheval sur le ruban et le carton ou le film plastique.

### 4 - DEFICIT DE POIDS :

- ➤ Le poids du lot est conforme lorsque le poids moyen contrôlé d'un colis ou d'une meule n'est pas inférieur de plus de 4% à celui annoncé.Si un déficit de poids de plus de 4% est constaté élargir la pesée d'une deuxième tranche
  - ⇒ Si le résultat de la deuxième pesée est non conforme : il y a confirmation du déficit de poids ;
  - ⇒ Si le résultat de la deuxième pesée est conforme : peser une nouvelle tranche, le résultat calculé sur les 3 tranches pesées sera le dernier retenu.
- ➤ En cas de résultat non conforme le poids retenu pour l'aide sera obtenu en multipliant le poids moyen net contrôlé par le nombre de colis du lot.

#### **ANNEXE IX**

Imprimé à utiliser obligatoirement

# AIDE AU STOCKAGE PRIVE DE FROMAGE- CAMPAGNE 2015-1

Application du Règlement (UE) n° 2015/1852

# ENGAGEMENT DE CAUTION PONCTUELLE PERSONNELLE ET SOLIDAIRE - POUR AVANCE SUR AIDE -

Nous, soussignés, [nom de l'organisme habilité à se porter caution], dont le siège social est situé au [adresse de l'organisme], immatriculés au registre du commerce et des sociétés de [lieu d'immatriculation] sous le numéro [numéro SIRET], représenté par [nom, fonction, adresse d'élection de domicile], ayant tous pouvoirs à cet effet,

certifions être agréés par l'autorité de contrôle prudentielle conformément à l'article L.511-10 du Code monétaire et financier et détenir la capacité de nous porter caution en faveur de tiers<sup>3</sup>,

déclarons nous engager, conjointement et solidairement avec **[nom de la société garantie]**, dont le siège social est situé au **[adresse de la société garantie]**, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de **[lieu d'immatriculation]** sous le numéro **[numéro SIRET]**,

à payer, sans pouvoir soulever le bénéfice de discussion, dans les trente jours suivant la demande de FranceAgriMer - 12, rue Henri Rol-Tanguy – 93555 Montreuil Cedex - et à concurrence de la somme de [en chiffres et en lettres],

toute somme, en principal, sanctions, intérêts et autres accessoires, dont la société **[nom de la société** garantie] pourrait être redevable au titre des règlements susmentionnés pour garantir le paiement d'une avance.

A compléter

Fait à [lieu],

Le [date]

Nom du signataire et cachet

Pour les organismes dont le siège social est établi dans un autre Etat membre de l'espace économique européen indiquer ici : « déclare détenir, dans le cadre des procédures prévues aux articles L.511-22 et 23 du code monétaire et financier, la capacité de nous porter, en France, caution en faveur de tiers ».

Pour les sociétés d'assurance indiquer ici « certifions être agréés par l'Autorité de contrôle prudentielle mentionnée à l'article L612-1 du Code Monétaire et financier et déclarons détenir, conformément au Code des Assurances et notamment son article L 321-1, la capacité de nous porter, en France, caution en faveur de tiers »

# AIDE AU STOCKAGE PRIVE DE FROMAGE- CAMPAGNE 2015-1

Application du Règlement et (UE) n°2015/1852

# ENGAGEMENT DE CAUTION GLOBALE PERSONNELLE ET SOLIDAIRE - POUR AVANCE SUR AIDE -

Nous, soussignés, [nom de l'organisme habilité à se porter caution], dont le siège social est situé au [adresse de l'organisme], immatriculés au registre du commerce et des sociétés de [lieu d'immatriculation] sous le numéro [numéro SIRET], représenté par [nom, fonction, adresse d'élection de domicile], ayant tous pouvoirs à cet effet,

certifions être agréés par l'autorité de contrôle prudentielle conformément à l'article L.511-10 du Code monétaire et financier et détenir la capacité de nous porter caution en faveur de tiers<sup>4</sup>,

déclarons nous engager, conjointement et solidairement avec **[nom de la société garantie]**, dont le siège social est situé au **[adresse de la société garantie]**, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de **[lieu d'immatriculation]** sous le numéro **[numéro SIRET]**,

à payer, sans pouvoir soulever le bénéfice de discussion, dans les trente jours suivant la demande de FranceAgriMer - 12, rue Henri Rol-Tanguy – 93555 Cedex - et à concurrence de la somme de [en chiffres et en lettres],

Toute somme, en principal, sanctions, intérêts et autres accessoires, dont la société **[nom de la société garantie]** pourrait être redevable au titre du règlement (UE) n° 2015/1852 pour ce qui concerne le stockage privé de fromage.

Cet engagement constituant une garantie globale, il est entendu que cette garantie se trouvera partiellement ou totalement affectée à chaque opération particulière réalisée par la société **[nom de la société garantie]** pour laquelle cette dernière en aura donné à FranceAgriMer l'ordre écrit d'imputation.

Cet ordre, signé par une personne habilitée de la société *[nom de la société garantie]*, pourra être transmis à FranceAgriMer par courrier, par télécopie, ou sous forme électronique sécurisée. Il identifiera de façon individuelle l'opération concernée.

Chaque mainlevée donnée par FranceAgriMer au titre d'une opération particulière imputée sur la présente garantie permettra à la société *[nom de la société garantie]* d'affecter la part de garantie libérée à de nouvelles opérations. FranceAgriMer veillera à ce que le montant des engagements en cours ne dépasse jamais, en principal, la somme maximale susvisée.

Nous prenons note qu'il nous appartient de nous informer régulièrement auprès de la société **[nom de la société garantie]** de l'état des engagements reçus et mainlevées données par FranceAgriMer au titre de la présente garantie.

Nous nous réservons la possibilité de dénoncer la présente garantie à tout moment, sous réserve du respect d'un délai de préavis d'un mois, en adressant en ce sens une lettre recommandée avec accusé de réception à FranceAgriMer.

Dans cette hypothèse, le présent acte restera valable en garantie de toutes les obligations de la société **[nom de la société garantie]** souscrites avec imputation de la présente caution globale avant sa résiliation.

Fait à [lieu],

Le [date]

Nom du signataire et cachet

2

Pour les organismes dont le siège social est établi dans un autre Etat membre de l'espace économique européen indiquer ici : « déclare détenir, dans le cadre des procédures prévues aux articles L.511-22 et 23 du code monétaire et financier, la capacité de nous porter, en France, caution en faveur de tiers ».

Pour les sociétés d'assurance indiquer ici « certifions être agréés par l'Autorité de contrôle prudentielle mentionnée à l'article L612-1 du Code Monétaire et financier et déclarons détenir, conformément au Code des Assurances et notamment son article L 321-1, la capacité de nous porter, en France, caution en faveur de tiers »